

Procédure de prise en charge des bouteilles de gaz v.1.0

But de cette procédure

La prise en charge des gaz (code LMoD 16 05 04) entre dans une procédure spécifique. Les indications ci-dessous vous aideront à formuler votre demande d'enlèvement ou de traitement des gaz conformément aux dispositions demandées par CRIDEC et à la législation en vigueur.

Cette procédure ne concerne pas

BUTANE

PROPANE

CAMPINGGAZ

SODACLUB

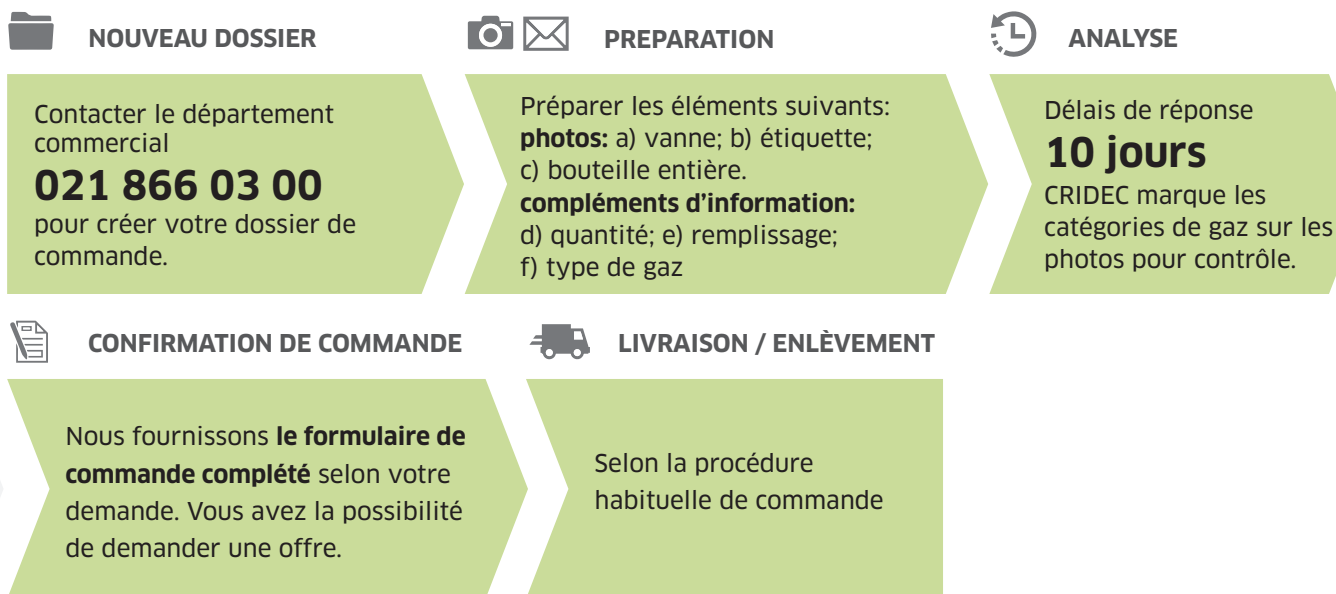
SPRAYS
AÉROSOLS

EXTINCTEURS

Pour les produits / gaz non concernés, veuillez vous référer à la procédure habituelle de commande

Vous avez des bouteilles de gaz à éliminer

Veuillez suivre les étapes ci-dessous pour chaque bouteille et pour chaque nouvelle commande.



Prescriptions de conditionnement pour le transport des bouteilles de gaz

- ✓ Les bouteilles sont toujours transportées avec leur bouchon / collerette de sécurité. En l'absence de cet équipement, veuillez nous en informer.
- ✓ Les bouteilles sont solidement attachées dans une palette cadre à la verticale ou couchées sur une palette Euro
- ✓ Toute bouteille non validée à travers cette procédure pourra être refusée.